

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EDPS/2016/09

Bruxelles, jeudi le 19 mai 2016

Un nouveau règlement renforce les rôles du CEPD et d'Europol

Le [Contrôleur européen de la protection des données](#) (CEPD), Giovanni Buttarelli, et le Directeur de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), Rob Wainwright, ont salué l'adoption récente du nouveau [règlement relatif à Europol](#) par le Parlement européen.

Dans leurs discours prononcés lors de la conférence [Privacy in the Digital Age of Encryption and Anonymity Online](#) (Respect de la vie privée à l'ère numérique du cryptage et de l'anonymat en ligne), organisée au siège d'Europol à La Haye, M. Buttarelli et M. Wainwright ont déclaré que le nouveau règlement renforçait les pouvoirs d'Europol en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité et la criminalité organisée et qu'il amplifiait son rôle de plateforme centrale pour l'échange d'informations.

Giovanni Buttarelli, CEPD, a déclaré: «L'UE est confrontée actuellement à des défis sécuritaires considérables, qui nous imposent plus que jamais de ne pas transiger sur nos valeurs ni sur nos libertés et droits fondamentaux. Le nouveau règlement modernise le cadre des échanges d'informations. Il arrive également à point nommé, alors que viennent d'être adoptés le [règlement général sur la protection des données](#) et la [directive relative aux autorités policières et judiciaires pénales](#). Compte tenu du nouveau rôle qui lui est assigné dans le règlement relatif à Europol, le CEPD s'appuiera sur sa grande expérience en matière de contrôle des traitements de données à caractère personnel au niveau de l'UE par les services répressifs. »

Le Directeur d'Europol, Rob Wainwright, a déclaré de son côté: «Europol se félicite de l'adoption du nouveau règlement et remercie le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne pour la confiance qu'ils placent ainsi en une organisation modernisée et plus forte. Le nouveau règlement dotera Europol d'un régime solide de protection des données et d'un système moderne et souple de gestion des données, qui lui permettront de mieux soutenir les États Membres dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.»

Le nouveau règlement responsabilise davantage l'Agence et confirme son régime solide de protection des données. Il précise qu'Europol sera placée sous la supervision du CEPD à compter du 1^{er} mai 2017. Les autorités nationales chargées de la protection des données continueront de jouer un rôle consultatif important au sein d'un conseil de coopération dont le CEPD fera également partie.

M. Buttarelli et M. Wainwright ont souligné que face aux défis sécuritaires majeurs auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui, il est urgent pour les États Membres de l'UE de disposer d'une meilleure capacité d'analyse et d'un échange efficace d'informations et de défendre les valeurs et les libertés inscrites dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Europol est l'Agence de l'Union européenne chargée des services répressifs. Elle assiste les autorités nationales par des échanges d'informations, des analyses de renseignement et des évaluations de menaces. Europol traite du terrorisme et de la criminalité internationale comme la cybercriminalité, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains. Dotée d'un effectif de plus de 1000 personnes, elle a son siège à La Haye, Pays-Bas.

